



FRANÇOIS BAROIN
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

XAVIER BERTRAND
MINISTRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Communiqué de presse

www.travail-emploi-sante.gouv.fr/

Paris, le 28 mars 2012
N° 602

François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie a présidé la Commission économique de la Nation

L'activité économique en France a bien résisté fin 2011, malgré les incertitudes qui ont pesé sur la zone euro. L'Insee a confirmé que la croissance avait atteint +0,2% au 4^e trimestre après +0,3% au 3^e trimestre 2011. Par ailleurs, la plupart des indicateurs sont bien orientés depuis le début de l'année 2012. L'Insee a revu à la hausse ses prévisions de croissance pour les 1^{er} et 2^e trimestres 2012. Les dernières enquêtes de conjoncture font état d'un net redressement du moral des ménages et des chefs d'entreprise. Ce retour progressif de la confiance est essentiel pour la consommation et l'investissement.

François BAROIN a souligné qu'en assurant la stabilité du cadre macroéconomique et en poursuivant une politique de consolidation budgétaire crédible, la politique mise en œuvre a permis de préserver le pouvoir d'achat des ménages les plus fragiles et des retraités.

Sur la base d'une prévision d'inflation hors tabac de + 1,8 % pour 2012 arrêtée par la Commission économique de la Nation, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, et Xavier BERTRAND, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé indiquent que, comme prévu par la loi, une revalorisation de + 2,1 % des pensions sera appliquée à compter du 1^{er} avril prochain. Xavier BERTRAND a écrit aujourd'hui aux différents régimes de retraite de la Sécurité sociale pour le leur confirmer.

En effet, à la prévision d'inflation 2012, est ajouté l'écart entre l'inflation constatée en 2011 (+ 2,1 %) et la prévision initiale pour 2011 (+ 1,8 %), soit + 0,3 %. Cette revalorisation permet de garantir totalement le pouvoir d'achat des retraités.

Xavier BERTRAND rappelle en outre que le 1^{er} avril, le minimum vieillesse sera également porté à 777,16 euros par mois pour les personnes seules, soit une revalorisation de + 4,7 % pour les 400 000 retraités les plus modestes.

Contacts presse :

Cabinet de François BAROIN :

Pauline HELOT et Aurore MOUYSSET – 01 53 18 42 96

Cabinet de Xavier BERTRAND

Gwladys HURÉ 01 44 38 22 03